

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juin 2026

**Commune de
PAULHAN**

N° 2026/06/04

Date de la convocation	29/05/2026
	<u>Exprimés</u> : 27
Présents : 23	Pour : 27
Absents : 4	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO.

Etaient présents : Claude VALERO, Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, Christine RICARD, Grégory GUERIN, Isabelle GAVINET, Vincent BONSIGNORI, Sophie ROYON, Marcel LAMBERT, Hélène DAVIT, Léon JAURION, Jacky DUMOUCHEL, Martine BONNET, Véronique CAMPOY, Stéphane NEGRE, Mylène BOUISSON, Brice LENTEHERIC, Cécile MARCHESE, Julia PEREZ, Isabelle RAMEL, Jean-Claude ROUSSÉ, Aleksandra DJUROVIC, Mohamed NOUGOUM, Mélisa MARTINEZ

Etaient Absents : Véronique PONCE, Gilbert ESCOURBIAC, Jérôme GAUTRON, Carine BALP-COSTAL

Procurations :

- Véronique PONCE à Sophie ROYON
- Gilbert ESCOURBIAC à Jacky DUMOUCHEL
- Jérôme GAUTRON à Hélène DAVIT
- Carine BALP-COSTAL à Isabelle RAMEL

Objet : Adoption d'une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour l'année scolaire 2026 / 2027 – Ecoles Françoise Dolto et Arc en Ciel

Dans le cadre de la mise en place d'un environnement numérique de travail 1^{er} degré, projet d'intérêt général, les parties contractantes, conscientes des enjeux du numérique pour la réussite des élèves, conviennent de mettre en œuvre un plan de développement des usages du numérique à l'école.

A ce titre, il convient de conclure une convention avec l'Académie de Montpellier afin de définir les modalités pratiques et administratives pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail au groupe scolaire primaire Arc en Ciel et à l'école maternelle Françoise Dolto pour l'année scolaire 2026/2027.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur le projet de convention avec l'Académie de Montpellier.

Où l'exposé de son Président,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'adopter la convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour l'année 2026/2027 au groupe scolaire primaire Arc en Ciel et à l'école maternelle Françoise Dolto,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO

